

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En acceptant les termes de la présente attestation sur l'honneur, je :

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier d'octroi d'un chèque VAE
- atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les termes ;
- atteste avoir reçu un chèque VAE permettant une réduction de 25% du coût d'achat TTC du VAE plafonnée à 250 € TTC ;
- m'engage à ne percevoir qu'une seule subvention pour le VAE aidé au sein de mon ménage;
- m'engage à apporter la preuve de la pleine possession du vélo à assistance électrique subventionné dans le délai d'une semaine suivant la demande expresse des services de Grand Poitiers Communauté urbaine ;
- m'engage, dans l'hypothèse où le VAE aidé viendrait à être revendu, à restituer la dite subvention à Grand Poitiers Communauté urbaine.
- m'engage à répondre aux sollicitations de Grand Poitiers Communauté urbaine dans le cadre d'enquêtes permettant de connaître les pratiques de mobilité induites par l'acquisition du vélo
- à respecter les consignes du Code de la route et de sécurité routière liées à l'utilisation du vélo à assistance électrique

Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé, pour la gestion et le suivi de la subvention accordée pour l'aide à l'acquisition des Vélos à Assistance Electrique (VAE). Grand Poitiers Communauté urbaine est responsable du traitement des données collectées. Les données sont conservées pendant une durée de 10 ans. Ces données sont destinées à la Direction Mobilités de Grand Poitiers.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

- Par mél à dpd@grandpoitiers.fr
- Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, CS 10569, 86021 Poitiers Cedex

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. L'ensemble des données est obligatoire dans le document, leur absence entraînera le rejet de votre demande.